



VILLE DU BOUSCAT

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 Février 2012

DOSSIER N° 3 :

AFFECTATION ANTICIPEE DES
RESULTATS 2011 – BUDGET
PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 7 Février 2012

Nombre de Conseillers
en exercice : 35

Membres présents : 31

Absent : 0

Excusés : 4

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME THIBAudeau, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME DESON (à M. BARRIER), M. FARGEON (à MME SOULAT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ), M. PRIKHODKO (à MME BORDES)

Absent :

Secrétaire : MME MADELMONT

DOSSIER N° 3 : AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS 2011 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

RAPPORTEUR : M. Alain ZIMMERMANN

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats de l'exercice clos soient repris dans la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption du compte administratif afférent audit exercice (budget primitif ou plus généralement, budget supplémentaire).

Cependant, et pour des raisons pratiques facilitant le vote du budget primitif, l'arrêté interministériel du 24 juillet 2000 (NOR : INTB0000431A), modifiant l'instruction comptable (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 5), permet – en l'absence de vote du compte administratif – la reprise anticipée des résultats dès le budget primitif, sur la base de leur estimation à l'issue de la journée complémentaire.

Cette procédure impose alors, à l'occasion du vote du budget primitif, la reprise de tous les résultats et reports estimés :

- Résultat de fonctionnement ;
- Solde d'exécution de la section d'investissement ;
- Restes à réaliser de la section d'investissement (dépenses engagées et non mandatées, recettes certaines et n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre).

Le Conseil Municipal doit, en outre, délibérer sur la prévision d'affectation du résultat de l'exercice précédent.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14 modifiée,

VU l'arrêté interministériel du 24 juillet 2000 (NOR : INTB0000431A),

VU le débat d'orientations budgétaires 2012 en date du 13 décembre 2011,

VU la commission des finances en date du 24 janvier 2012,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

24 voix POUR

6 voix CONTRE (MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS)

5 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER)

Article 1 : Décide de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2011 et de la prévision d'affectation dans les conditions ci-dessous décrites :

BUDGET PRINCIPAL

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	4 150 000,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	2 533 181,64 €
Résultat de clôture à affecter	Excédent :	6 683 181,64 €

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	3 838 941,14 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Déficit :	4 363 720,23 €
Résultat comptable cumulé :	Déficit :	524 779,09 €
Solde des restes à réaliser :		- 3 733 872,35 €
Besoin réel de financement		4 258 651,44 €

→ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte R 1068)	4 258 651,44 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	2 424 530,20 €
TOTAL	6 683 181,64 €

→ **Transcription budgétaire de l'Affectation**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 2 424 530,20 €	D001 : solde d'exécution N-1 : 524 779,09 €	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 4 258 651,44 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 2 : Décide de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2011 et de la prévision d'affectation dans les conditions ci-dessous décrites :

BUDGET ANNEXE CIMETIERE

→ **Résultat de la section d'exploitation à affecter**

Résultat de l'exercice :	Déficit :	7 419,32 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	16 374,27 €
Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	8 954,95 €

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Néant

→ **Affectation du résultat de la section d'exploitation**

En excédent reporté à la section d'exploitation	8 954,95 €
---	------------

→ **Transcription budgétaire de l'Affectation**

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 8 954,95 €	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : Autres réserves

Fait et délibéré le 7 Février 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET

